

TSTT - ACC

FICHE 17 : L'ETIQUETTE

1. DEFINITION

C'est le support visuel qui rassemble l'ensemble des informations légales ou commerciales.

2. ROLES

L'étiquette permet :

- L'information
- La vente
- La gestion grâce aux mentions qu'elle véhicule

3. LES MENTIONS OBLIGATOIRES

- Le nom commercial
- Le nom et l'adresse du fabricant
- Le pays d'origine
- La composition
- La date limite de vente
- La date limite d'utilisation
- Le poids net

4. LES MENTIONS COMMERCIALES

- **Communication commerciale :**
 - o N° vert,
 - o logo,
 - o photo,
 - o adresse service consommateur,
 - o éco-label,
 - o serveur minitel.
- **Information du consommateur :**
 - o Informations nutritionnelles,
 - o suggestions d'utilisation...
- **Gestion du point de vente :**
 - o Code barres qui permet l'analyse des ventes et des promotions, la détection des défauts par l'analyse des retours clients.